

M. Macron, allez-vous enfin mettre fin au séparatisme musulman dans les cimetières ?



LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Monsieur le Président,

Votre discours puis le projet de loi annoncé par vos ministres appellent à lutter contre le séparatisme islamique.

Puis-je, dans le sillage de vos déclarations, solliciter une intervention de votre part auprès du ministre de l'Intérieur afin qu'il retire la circulaire du 19 février 2008 qui, très illégalement, vient en soutien du séparatisme musulman lorsque celui-ci refuse l'inhumation des adeptes de l'islam parmi les défunts non musulmans ; séparatisme communautaire qui exige,

de manière de plus en plus pressante, la création de carrés confessionnels musulmans dans les cimetières de France ; ce que la loi interdit pourtant depuis le 14 novembre 1881 ?

Il s'agit pour le Conseil français du culte musulman (CFCM), pour la Grande mosquée de Paris, et d'autres organisations de cette confession de faire valoir une revendication fondée sur la tradition musulmane qui établit une discrimination et une ségrégation entre les musulmans et les non-musulmans, parfaitement inacceptables pour la République française.

Selon cette tradition, la présence de défunts, impurs parce que non musulmans, viendrait troubler la tranquillité du repos et les prémices du paradis promis aux croyants vertueux de l'islam. C'est d'ailleurs à cette volonté d'exclusion de toute présence autre que musulmane, parmi les défunts de l'islam que fait subtilement référence la Grande mosquée de Paris, au point 31, page 5 de sa note du 2 mai 2020 consacrée à l'inhumation des musulmans en droit français, lorsqu'elle indique : « Cette pratique (des carrés confessionnels NDLA) permet d'apporter une réponse favorable aux familles qui souhaitent que leurs défunts reposent auprès de coreligionnaires ».

Je dois ajouter pour votre complète information que le ministre de l'Intérieur n'a jamais répondu à mon recours gracieux du 15 mai 2020 demandant que soit annulée cette circulaire qui, au nom d'accommodements présentés comme raisonnables mais en réalité surtout irresponsables, demande aux préfets de pousser les maires à violer la loi fondée sur la neutralité de la République et imposant l'inhumation des défunts sans distinction de culte et de croyance ; cela pour « faire droit », comme il apparaît en page 8 de cette circulaire, aux exigences des populations issues de l'immigration.

Il vous revient donc, comme vous annoncez le vouloir actuellement, de mettre fin à ce séparatisme communautaire

discriminatoire, en annulant cette circulaire illégale prise par le ministre de l'Intérieur, sous le mandat du président Sarkozy.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Marcel Girardin